



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Références à rappeler :

*Service du conseil  
et du contentieux  
D 200*

**OBJET : VOEU**

Vœu s'opposant au désengagement du Département du Val-de-Marne en matière de prévention santé à Ivry-sur-Seine

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	49	
Nombre de Conseillers en exercice .....	49	
Présents		30
Absents représentés		4
Absents excusés		11
Absents non excusés		4

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE DIX-SEPT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES ET TRENTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le ONZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

#### PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, Mme OUDART (jusqu'au vote du point 59), Mme CHOUAF, MM. GASSAMA, PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, Mme MISSLIN, M. QUINET, adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA, LALANDE, PETER, RAER, MM. KHALED, FAVIER, GUESMI, MASTOURI, FOURDRIGNIER (jusqu'au vote du point 40), HARDOUIN, SEBKHI (jusqu'au vote du secrétaire de séance), Mmes BLONDET (à partir du vote du vœu 1), MEDEVILLE (à partir du vote du vœu 1), LEFRANC (à partir du vote du vœu 1), MM. BADI (à partir du vote du vœu 1), AUBRY (à partir du vote du vœu 1), Mmes HALLAF-ISAMBERT (jusqu'au vote du point 25), BOUFALA (jusqu'au vote du point 35), M. BOUILLAUD (à partir du point 38), conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES

Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO  
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF  
Mme BOULKROUN, conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN  
M. MALHEIRO, conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE (à partir du vote du vœu 1)  
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. BADI (à partir du vote du vœu 1)  
Mme OUABBAS, conseillère municipale, représentée par Mme LEFRANC (à partir du vote du vœu 1)  
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR (à partir du point 26)  
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH (à partir du vote du point 36)  
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, représenté par M. FOURDRIGNIER (jusqu'au vote du point 37)  
Mme OUDART, adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD (à partir du vote du point 60)  
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD (à partir du vote du point 41)

#### ABSENTS EXCUSES

M. OURABAH BERTOUT, adjoint au Maire  
M. MRAIDI, conseiller municipal  
M. MOKRANI, conseiller municipal  
M. DANSOKO, conseiller municipal  
M. BAMBA, conseiller municipal  
Mme DIARRA, conseillère municipale  
Mme MEDEVILLE, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
M. MALHEIRO, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
M. BADI, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
Mme MACALOU, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
Mme BLONDET, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
M. SEBKHI, conseiller municipal (à partir du vote du vœu 1)

#### ABSENTS NON-EXCUSES

MM KAAOUT, conseillère municipale  
M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(32 voix pour et 2 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

## **VŒU**

### **Vœu s'opposant au désengagement du Département du Val-de-Marne en matière de prévention santé à Ivry-sur-Seine**

Présenté par Kheira Freih Bengabou (EELV)  
au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry »

**Adopte le vœu suivant :**  
**A la majorité**  
**par 35 voix pour et 6 abstentions**

Le département du Val-de-Marne mène, depuis 30 ans, une politique volontariste en faveur notamment de la santé, de l'action sociale et de la petite enfance, impulsée par un exécutif de gauche et en lien étroit avec l'échelon communal.

En 1994, le Conseil départemental conventionnait ainsi avec la Municipalité d'Ivry-sur-Seine pour permettre au Centre Municipal de Santé (CMS) de mettre en œuvre un dispositif de prévention en matière de santé sexuelle. Grâce à une subvention départementale de 250 000 € par an, le CMS mène ces actions de santé publique par le biais de plusieurs postes : une infirmière, une psychologue et une équipe pluridisciplinaire qui interviennent dans les collèges de la ville en faveur de nos enfants.

Aux dernières élections départementales en 2021, la droite est arrivée en tête et, depuis, nous assistons dans de nombreux domaines au recul de l'action du Conseil départemental à l'attention des Ivryen.ne.s. Ainsi de la convention liant le Département à la Ville dans le cadre de la prévention de la santé sexuelle, remise en cause par simple courrier du président du Conseil départemental, Monsieur Capitanio, au motif qu'il existe un centre de santé sexuelle assurant cette politique de santé publique. Oui, il existe bien un centre de santé équivalent, mais à Alfortville et avec un nombre de personnels bien trop insuffisant pour intervenir jusqu'à Ivry-sur-Seine.

Dans le même ordre d'idée, nous avons récemment appris le souhait du Département de supprimer une subvention de 18 000 € jusque-là dévolue à la Ville au titre de la prévention buccodentaire. Ces subventions permettent au CMS d'intervenir dans les écoles afin de sensibiliser les élèves Ivryen.ne.s à l'hygiène buccodentaire.

Ces reculs du Département en matière de santé publique nous inquiètent, d'autant plus qu'ils s'inscrivent, ces derniers mois, dans une série d'autres décisions du même ordre, prises unilatéralement : petite enfance, éducation, aide à la mobilité des jeunes, subventions aux associations jeunesse, action sociale... Après avoir subi des désengagements massifs de l'État, les communes ont été en première ligne pour continuer à offrir un niveau de qualité de service public remarquable pour les citoyens, tout en maintenant la fiscalité locale à des taux raisonnables dans un contexte de forte inflation et de déperdition de pouvoir d'achat.

Ainsi, par ce vœu, le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine :

- demande au Conseil départemental de revenir sur les suppressions de subventions envisagées, notamment en matière de santé publique ;
- demande que reprenne le dialogue avec les communes quant au devenir des partenariats noués jusqu'ici ;
- demande à ce qu'un travail soit engagé par le Département avec chaque commune ou intercommunalité afin de veiller, projet par projet, à une juste redistribution des subventions du département.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE  
LE 24 OCTOBRE 2024